

LES PIEUX - REMEMBREMENT

Réclamations suite à l'enquête publique PROJET du 9 juin au 9 juillet 2011

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
2	PIERARD Marie-Claude		C. R. n° 23.5	Souhaite que le chemin ne soit pas élargi devant sa propriété.	Maintien du projet. Observation : Il n'y a pas d'emprise sur sa propriété	Accord avec la proposition de la CCAF . 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – R. LÉGER)
11	LEBATARD François		C.R. n°17.2	Demande la suppression du chemin et acquisition	Le chemin n'est plus existant physiquement sur le terrain. Satisfaction à la demande de suppression. Observation : Mr LEBATARD François a acquis les lots ZC 1009 et 1011, le chemin n'a donc plus d'utilité de desserte La partie sud du chemin est destinée à Mr Michel SIMON, la partie nord a Mr LEBATARD	Accord avec la proposition de la CCAF. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – R. LÉGER)
13	ROBINE Jean-Pierre		1- C.R. n°3.2 2- Création d'une prairie inondable 3- Travaux hydrauliques en amont de l'Etang-Val	Refuse l'élargissement du chemin Mr ROBINE considère que la digue est mal placée, qu'il souhaite qu'elle soit réalisée sur ZL 1001-1003. Mr ROBINE souhaite qu'il soit prévu des travaux hydrauliques en amont du village de l'Etang-Val	L'élargissement dudit chemin est indispensable pour l'exploitant : Maintien du projet En attente de l'avis écrit de la société CERESA Zone exclue du périmètre de remembrement	Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – P. EVAIN) Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – P. EVAIN)
15	DELAUNEY Jean-Marie		C.R. n° 37.1	Mr DELAUNEY refuse de céder le terrain d'emprise pour la création du	La création du chemin permet d'éviter le passage des engins agricole dans le village	Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R.

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
				chemin créé.	de la Ferme de Becqueville : Maintien du projet	LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – J. LESEIGNEUR – J. COSNEFROY)
18	LESCALIER J.-Marie		C.R. n° 16.1	N'accepte pas la suppression totale de la voie romaine. Demande qu'une alternative soit trouvée avec une création de liaison avec l'existant.	Maintien du projet en attendant l'avis écrit de la DRAC. Une liaison entre les chemins 37.1 et 37.2 pourrait être créée qui permettrait d'améliorer le circuit de randonnée dans le secteur. Propose de maintenir le chemin rural de la Haute Folie en chemin de substitution, et d'ajouter celui de la Vallée Hochet <i>NB : pas 'opposition de la DRAC</i>	Accord avec la proposition de la CCAF. 2 abstentions (R. LECARPENTIER – P. EVAIN) 2 contre (B. VILTARD – C. LABBÉ)
88	Fédération Française de la Randonnée Comité Départemental		C.R. n° 16.1	En désaccord avec la suppression de la Voie Romaine	Voir réclamation n°18	Voir réclamation n°18
124	COSNEFROY Philippe		C.R. n° 16.1	Regrette la disparition de la Voie Gallo-romaine	Voir réclamation n°18	Voir réclamation n°18
20	ROQUIER Yves		Bassin d'orage de Rouville	Demande à revoir l'emprise du bassin de rétention. Surface trop importante	Propose de réduire la surface à la limite des pommiers. (sauf avis contraire de CERESA)	Accord avec la proposition de la CCAF. 1 abstention (R. LECARPENTIER)
22	ZANOUEY Laurent		C.R. n° 27.4	Le chemin rural n'apparaît plus physiquement sur le terrain, demande de réhabilitation et bornage.	Chemin embroussaillé dans les bois. Pas de travaux	Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – R. LÉGER)
25 - 40	BROT indivision		C.R. n° 32.6	Demande ouverture du chemin rural n°32.6 pour accès aux parcelles	La parcelle BB1039 possède un accès sur la RD 517	Accord avec la proposition de la CCAF. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B.

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
			Parcelle ZT 1060 pour la création d'un parking	L'indivision BROT refuse l'expropriation du terrain pour la création du parking (perte de la valeur vénale de l'habitation) . Problème de vente de ce bien	Indemnité à discuter entre le pétitionnaire et la Commune.	VILTARD – C. LABBÉ – P. EVAIN) Confirmation du projet envisagé par la commune. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – P.EVAIN – J. COSNEFROY)
34	CAPELLE Etienne		C.R. n° 1.8	Demande la suppression du chemin rural n 1.8	La CCAF propose de conserver le chemin rural n° 1.8	Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – J.LEMARCHAND)
68	BRANTHONNE Daniel		C.R. n°1.8	Demande la remise en état du C.R .		1 contre (E. BOUDAUD)
36	TRAVERT Nicole		C.R. n°28.2	Demande à ce que le chemin rural n° 28.2 soit élargi sur toute sa longueur	La CCAF propose d'élargir le chemin côté nord avec empierrement sur toute la longueur.	Accord avec la proposition de la CCAF. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL)
46	Indivision PEZET		C.R. n° 28.2	Demande l'aménagement du chemin rural n°28.2 pour éviter de traverser le village d'Ertot		
60	Propriétaires et locataires du village d'Ertot		C.R. n° 28.2	Demande que les terres agricoles exploitées en traversant le village soient désenclavées en créant un chemin direct entre le carrefour des Plaines et le CD 265		
39 130	Commune de LES PIEUX		C.R. n° 28.2	Il semble nécessaire d'étudier les possibilités d'aménagement au niveau du chemin de Pierrepont afin de pouvoir éviter le village d'Ertot		
39 45	CCP Délibération du conseil municipal en date du 16 février 2011		C.R. n° 13.3	Il est demandé que soit pris en compte l'élargissement d'office du chemin rural n° 13.3 pour supporter la desserte automobile et engins agricoles, induite par la réalisation de la rocade.	La CCAF s'oppose formellement à l'élargissement dudit chemin, et demande que soit étudié, lors du projet de la rocade, une autre solution de desserte des villages de Terretot et le Hameau Poulain ,	Le Conseil Municipal demande la création d'une route parallèle à la rocade. Emprise communale. 5 abstentions (R.

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
106	Indivision LECANU		C.R. n° 13.3	Opposition à la réclamation « Elargissement d'office du C.R. n° 1.3 »	notamment par la création d'une route parallèle à la rocade qui permettrait de minimiser les dommages agricoles	LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – P. EVAIN)
48	QUENTIN Serge et Valentin		Bassin d'orage Hameau Frappier	Il existe un forage et un projet de construction sur le terrain prévu pour la création du bassin d'orage Signale que si le bassin est réalisé, l'infiltration des eaux pourraient provoquer de l'humidité dans les habitations du village. Propose en échange du bassin projeté, la création de mini bassins dans chaque angle de parcelle en amont	L'emplacement du bassin tel qu'il est présenté au projet ne semble pas judicieux, et serait d'accord, sauf avis contraire de la société CERESA, de créer des retenues d'eau dans chaque angle de parcelle avec une emprise communale de 1500 m ² environ pour chaque retenues <i>NB : avis favorable de CERESA ; Emprise : 200m² et non 1500 m²</i>	Accord avec la proposition de la CCAF. 3 abstentions : (R. LECARPENTIER – P. EVAIN – C. PINABEL 2 contre (B. VILTARD – C. LABBÉ)
70	ROULLAND Michel		Demande de création	Demande que la montée (accès) devienne communal qui permettrait l'accès aux 3 lots.	La CCAF n'est pas favorable à une emprise communale, souhaite réattribuer la montée à Mr ROULLAND, et souhaite que Mr THIEBOT conserve son accès initial sur le C.R. n°28.3	Accord avec la proposition de la CCAF. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL)
72	ERNOUF Louis		C.R. n° 14.9	Demande que le chemin rural n° 14.9 soit maintenu pour l'accès au jardin et l'accès à Mme CAILLOT	La CCAF n'est pas favorable à la demande. Propose l'attribution du chemin à Mr ERNOUF qui pourra l'emprunter pour accéder à son jardin. L'accès du lot à Mme CAILLOT est prévu par le chemin créé en contournant le village	Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – R. LÉGER)
79	BOSVY Stéphane		C.R. n°16.5	Demande suppression et acquisition du chemin rural n°16.5	EN ATTENTE SUIVANT le PARCELLAIRE	Propose le redressement du chemin et son maintien. 3 abstentions (B. VILTARD – C.

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
						LABBÉ - R. LECARPENTIER)
80	HORVAIS Emile		C.R. n° 1.5	Demande à ce que la valeur des arbres soit prise en compte dans le montant de la soulte.	La CCAF propose de ne plus faire de travaux sur ce chemin(et donc, de ne plus prévoir d'emprise)	Accord avec la proposition de la CCAF. 1 abstention (R. LECARPENTIER)
89	LECARPENTIER Vanessa		Demande de création de parking	Le Hameau aux Anglais connaît des difficultés de stationnement. Souhaite que la commune étudie la possibilité de créer un parc de stationnement d'une dizaine de véhicules	La CCAF décide d'attribuer une réserve foncière d'une centaine de mètres carrés à l'endroit demandé, et laisse le soin du Conseil municipal d'apprécier s'il y a un besoin collectif de stationnement dans le village, auquel cas la commune pourra réaliser son projet. A défaut Mme LECARPENTIER pourra acquérir, si elle le souhaite une partie de la réserve foncière afin de réaliser un parking privé, ou à défaut et en dernier lieu, la réserve pourra être attribuée à Mr Michel SIMON	Le conseil municipal décide qu'une réserve foncière soit attribuée à la commune. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL 1 contre (J. COSNEFROY
94	LEROUVILLOIS Gérard		Chemin privé	Que devient le chemin privé dit « La Roche à Coucou » situé sur les terrains privés, mais utilisé dans les topoguides du CDRP	Le sentier privé est maintenu dans son état	Accord avec la proposition de la CCAF. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL)
101	LESEIGNEUR Paul		C.R. n° 4.11	Refuse catégoriquement toute emprise pour la création dudit chemin. Aucune utilité pour la ferme du Viacou	La CCAF propose de maintenir le projet. Ce chemin permet d'éviter le passage des engins agricoles dans le village du Haut	Refuse la création du chemin. 11 abstentions (B. VILTARD –

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
127	LESEIGNEUR Annie		C.R. n°4.11	Refuse le contournement des deux constructions au Hameau de Haut	Hameau, qui est un des objectifs du remembrement (cf village de Ertot – Récl 36-46-60))	C. LABBÉ - R. LECARPENTIER – C. PINABEL – P. EVAIN – J. LEMARCHAND – J. CORDIER – E. BOUDAUD - R. LÉGER – S. FEUARDENT – J. COSNEFROY) 4 contre (B. COTTEBRUNE – M. PAPIN – M. LENER – D. LECOFFRE)
102	PEZET J.-Louis		CR n°1.2	Désaccord sur le projet d'élargissement dudit chemin.	La CCAF propose : - d'annuler l'élargissement du chemin, y compris l'aire de croisement, - de prévoir un empiérement complémentaire (couche de finition) sur la portion aménagée récemment par le GAEC du Viacou	Accord avec la proposition de la CCAF. 8 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – P. EVAIN - R. LÉGER – J. COSNEFROY – J. CORDIER)
129	LESEIGNEUR Daniel		CR n°1.2	Demande élargissement du chemin du Viacou		
102	PEZET Jean-Louis		C.R. n° 9.2	Demande élargissement (environ 100 mètres) du chemin rural n° 9.2	La CCAF propose d'élargir le C.R. n° 9.2 suivant le nouveau parcellaire, soit environ 200 mètres	Accord avec la proposition de la CCAF. 6 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – R. LÉGER – M. PAPIN – J. CORDIER)
112	LEBAS Julien		C.R. n° 16.13	Demande élargissement dudit chemin entre la Maroiserie et La Croix Brûlée (étranglement)	La CCAF propose d'élargir et d'empierrer sur toute la longueur le C.R. n° 16.13	Le Conseil Municipal propose la création d'un chemin parallèle au Nord puis au Sud après le croisement.. 4 abstentions (B.VILTARD – C.LABBE – C.PINABEL – R.LECARPENTIER) 1 contre (J.LESEIGNEUR)
120	COLIN Jean		Vente de parcelle	N'étant pas satisfait de l'attribution	Il s'agit d'une terre occupée, elle ne serait	Voir délibération du Conseil

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
				proposée, signale qu'il est vendeur des parcelles AY 17 et 90	donc pas utilisable en réserve foncière	Municipal - Acquisition des terrains par la commune. <i>Départ de J.COSNEFROY</i>
125	LEBOISSELIER Lucien		V.C. n° 4.2	Demande le goudronnage jusqu'au 2 ^{ème} accès.	La CCAF propose de donner satisfaction au réclamant.	Accord avec la proposition de la CCAF. 4 abstentions (B.VILTARD - C.LABBE – R.LEGER R.LECARPENTIER) 1 contre (J.LESEIGNEUR)
6	Délibération du conseil municipal en date du 16 février 2011		Hydraulique	Etude et mise en oeuvre de solutions concernant les problèmes hydrauliques sur la RD 4 au niveau de la ZAC de la Lande et du Siquet et la jonction avec la future rocade.	La CCAF propose de réaliser un busage sur toute la longueur demandée avec raccordement au réseau existant et mention d'une servitude d'entretien sur le PV de remembrement.	Accord avec la proposition de la CCAF 8 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – R. LÉGER – S. FEUARDENT – J. LEMARCHAND – B. COTTEBRUNE)
130	Mairie des Pieux (rapporteur : Mr Jacques LESEIGNEUR)		Hydraulique	Prévoir les servitudes nécessaires dans le secteur de la Trainellerie au niveau de la RD 4		
131	SHEMA		Hydraulique	Demande de réaliser dans le cadre des travaux connexes du remembrement, un réseau de fossés à ciel ouvert depuis la RD4 jusqu'au secteur de la Houquette		
135	ESCOLIVET Patrick		V.C. n° 13.1	Signale une forte et rapide dégradation de la V.C. n° 13.1	La CCAF renvoi le réclamant vers le syndicat de la défense contre la mer et annule les travaux prévus au projet de remembrement sur ledit chemin (à savoir reprofilage)	Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la CCAF sans voter
45	Délibération du conseil municipal en date du 16 février 2011			Etude d'une solution alternative à l'aménagement de freins hydrauliques dans le C.R. n°13.3 dit chasse de Terretot consistant à renvoyer les eaux dans un fossé à aménager en bordure du C.R. n° 15.1 dit chasse de la Vallée	La CCAF propose de renvoyer les eaux du futur bassin de rétention du Hameau Poulain par le chemin de la Vallée Hochet, par busage, sans élargissement.	La Conseil Municipal propose d'effectuer un élargissement du chemin n°15.1 avec fossés et refuse le busage.
39	CCP				Les eaux de surverse seront également	5 abstentions (R.

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
				Hochet, le cas échéant en prévoyant un élargissement d'office dudit chemin avec indemnisation des riverains.	dirigées vers le chemin de la Vallée Hochet	LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – P. EVAIN)
45	Délibération du conseil municipal en date du 16 février 2011			Au niveau de la ferme de Terretot : à l'est, création d'un fossé pour recueillir et évacuer les eaux de ruissellement et déplacement si nécessaire des entrées de parcelles situées en point bas. A l'ouest, création d'un fossé pour évacuer les eaux provenant de la Chasse de Terretot en shuntant le busage en place	Après visite sur le terrain, au vu de la topographie, et après décision de renvoyer toutes les eaux du hameau Poulain vers la Vallée Hochet, la commission n'est pas favorable à la création des fossés à l'est et à l'ouest de Terretot. La CCAF propose de déplacer les accès aux parcelles situés en point bas le long du chemin de Terretot	Le Conseil Municipal propose de maintenir la réalisation d'un dispositif au niveau de Terretot 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – P. EVAIN)
132	CCP		Future rocade	Pour mettre en place le projet de rocade sud en toute cohérence avec le projet de remembrement, la Communauté de Communes souhaite : -1- Une prise en compte du projet de rocade sud et donc son intégration dans le paysage du remembrement, afin d'en minimiser son impact sur toutes les propriétés agricole. -2- Dans le cadre du remembrement foncier, l'attribution des terrains d'assiette nécessaires à la réalisation de la rocade sud au profit de la commune des Pieux.		Le Conseil Municipal appuie la demande de la CCP, la rocade, en application de l'art L121-17 du code rural serait en VC. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL)
	DEPARTEMENT DE LA MANCHE		V.C. n° 13.1	Demande verbale de Mme COLETTE du service foncier du Département de la Manche pour classer la voie parallèle à la RD 650 (côté ouest) dans la voirie communale		Le Conseil Municipal est favorable au classement dans la voirie communale. 4 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL)

N°	Nom réclamant	Section	Chemin concerné	Objet	Proposition de la CCAF	Décision du Conseil Municipal
43	BRISSET Franck			Souhaite l'attribution des lots ZB 1011 et 1015 (parcelles boisés appartenant à la commune de LES PIEUX) par échange.	La CCAF serait favorable à l'échange	Accord avec la proposition de la CCAF. 5 abstentions (R. LECARPENTIER – B. VILTARD – C. LABBÉ – C. PINABEL – J. LEMARCHAND